

Journée du lait à la pause du 3 novembre 2020

Informations

Coûts	<p>Aucun frais n'est à votre charge. Le matériel que vous commandez et l'envoi sont gratuits. Grâce au système de bons pour le lait (= talon pour le remboursement du lait), Swissmilk vous rembourse entièrement le lait acheté (lait dé lactosé compris).</p>
Organisation	<p>En ce qui concerne l'organisation, la distribution et le contact avec les écoles, Swissmilk a besoin de votre aide. Déterminez avec l'école combien d'élèves et d'enseignants des différents degrés participeront. Commandez ensuite le matériel dont vous avez besoin sur la base du nombre de participants en remplissant le bulletin de commande.</p>
Quantité de lait	<p>Veuillez compter 2 dl de lait par enfant, ce qui correspond à 1 portion.</p>
Clarifier avec la direction de l'établissement la question des arômes; n'ajouter que peu de poudre au lait.	<p>Si vous souhaitez utiliser de l'Ovomaltine ou de la poudre à milkshakes, consultez au préalable la direction de l'école, car cela pourrait être contraire à ses consignes. N'ajoutez que peu de poudre au lait. Dosages recommandés: 1 boîte de poudre à milkshakes = soit 6 litres de lait = 30 portions 1 sachet = 10 litres de lait = 50 portions</p>
Achat du lait	<p>L'organisation relative à l'achat du lait vous revient. Vous pouvez vous ravitailler auprès d'un producteur de lait, d'un commerçant, ou dans un magasin suisse de votre choix (p. ex. Coop, Migros, Volg, etc.). Nous vous remboursons ensuite le montant payé avec le bon pour le lait (lait dé lactosé compris). Voir paragraphe «bons pour le lait».</p>
Bons pour le lait Formulaire de remboursement	<p>Commande Les bons pour le lait servent de talon à remplir pour le remboursement du lait que vous aurez acheté. Les bons pour le lait peuvent être obtenus auprès de Swissmilk au moyen du bulletin de commande.</p> <p>Transmission Les bons sont envoyés avec l'affiche.</p> <p>Achat du lait Les bons donnent le droit d'acheter uniquement du lait suisse (lait dé lactosé inclus) conditionné par 1 ou 2 litres ou dans des récipients plus grands. Le lait acheté dans des emballages plus petits n'est pas remboursé. Les bons ne sont pas valables pour l'achat de boissons végétales.</p> <p>Décompte Voici comment fonctionne le remboursement du lait (et du lait dé lactosé) acheté: Vous achetez et payez le lait vous-même (voir «achat du lait») Vous nous renvoyez le bon original pour le lait (pas de copie) dûment rempli, accompagné de la quittance originale, jusqu'au 30 novembre 2020 (l'adresse est indiquée sur le bon). Le montant vous sera remboursé d'ici la fin de l'année.</p>
Lait dé lactosé	<p>Il se peut que des écoliers de votre établissement soient intolérants au lactose. Pensez-y et prévoyez pour eux du lait dé lactosé (achetez-en 1 à 2 litres). Les coûts vous seront aussi entièrement remboursés.</p>
Boissons végétales	<p>Merci de ne pas acheter de boissons végétales. Ces dernières ne remplacent pas le lait du point de vue des nutriments et ne seront pas remboursées.</p>

Journée du lait à la pause du 3 novembre 2020

Lait de la ferme	<p>Vous êtes producteur de lait et utilisez le lait de votre ferme? Nous vous rappelons que le lait doit être pasteurisé, c'est-à-dire chauffé pendant 15 secondes à 72° C au moins. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans la notice d'hygiène en ligne sur www.swissmilk.ch/laitalapause.</p> <p>Remboursement du lait de la ferme Veuillez établir une quittance pour le lait et nous l'envoyer avec le bon original pour le lait dûment rempli (pas de copie) jusqu'au 30 novembre 2020.</p>
Commande de matériel	<p>Un formulaire de commande est annexé. Vous le trouverez également en ligne sur www.swissmilk.ch/laitalapause.</p>
Quantités	<p>Le bulletin vous permet de commander le matériel dont vous avez besoin; merci de ne pas en commander plus que nécessaire. Le matériel est créé spécialement pour cette occasion. Afin que nous puissions planifier la production des quantités exactes, les commandes doivent nous parvenir en temps voulu et doivent être raisonnables et appropriées. Le matériel en trop ne peut être réutilisé.</p>
Matériel manquant	<p>Pour des raisons logistiques, les commandes peuvent être envoyées en plusieurs petits paquets. Si, à la date du 16 octobre, du matériel devait encore manquer, veuillez vous adresser sans délai au Contact Center, au numéro de téléphone 031 359 57 28, ou à l'adresse commande@swissmilk.ch, afin que vous le receviez à temps.</p>
Délai de commande et livraison	<p>Les articles peuvent être commandés jusqu'au 4 septembre 2020 et seront livrés entre mi-septembre et mi-octobre.</p>
Stand pour la distribution	<p>Vous êtes responsable des contacts avec l'école, de l'installation et du démontage du stand ainsi que de la distribution de lait. Le stand peut être une simple table, éventuellement décorée.</p>
Emplacement et responsable	<p>Veuillez nous signaler assez tôt les éventuels changements d'emplacement ou de personnel (nouveau responsable de stand, annulation de l'événement sur un site prévu, déplacement de stand, etc.).</p>

Si vous avez un souhait particulier, n'hésitez pas à nous en parler.

Pour toute **commande supplémentaire** ou **question** relative à la commande ou à l'**organisation**:

Contact Center, tél. 031 359 57 28
commande@swissmilk.ch